

pas dans ce cas soulever la question de la constitutionnalité de la mesure. Le Gouvernement ferait bien, je pense, d'examiner s'il ne serait pas possible de donner assez d'ampleur au régime de rentes viagères de l'Etat, en vigueur depuis plusieurs années, de façon à couvrir d'autres risques que ceux qui relèvent de l'industrie.

Le très hon. M. BENNETT: Puis-je interrompre mon très honorable ami?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être mon honorable ami ignore-t-il que la caisse des rentes viagères ne forme pas un fonds spécial séparé que l'on peut placer comme les fonds d'une compagnie d'assurance. J'ai étudié la question ainsi que l'avis que vient de présenter mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le fait que les fonds ne sont pas distincts et placés en titres mobiliers n'est qu'un aspect de la question que le Gouvernement devra étudier. Cela n'a rien à voir avec le principe fondamental qui permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates relativement à tout genre d'assurance comportant des versements par les intéressés.

Le très hon. M. BENNETT: C'est là l'embaras.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais cela n'empêche en rien d'organiser cette caisse de manière à répondre aux besoins.

Puis-je attirer l'attention sur ceci? On peut considérer l'industrie de deux façons différentes. Nous pouvons envisager l'industrie tout d'abord comme un moyen par lequel le placement rapporte des profits, en d'autres termes comme une entreprise qui rapporte des profits. On peut encore l'envisager dans le sens d'un service social. Lorsque l'on analyse la nature de l'industrie on constate qu'elle n'est rien autre que la transformation des ressources naturelles, par le moyen du travail de l'homme, en services ou denrées disponibles pour l'usage. En d'autres termes, c'est un grand service social auquel collaborent le capital, la main-d'œuvre, l'administration et le pays.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces quatre éléments sont essentiels à l'exploitation de l'industrie. Les progrès de l'industrie au cours des années ont eu pour résultat de faire naître un régime industriel dont la portée embrasse l'univers et dont les problèmes ont également une portée mondiale. Les proprié-

[Le très hon. Mackenzie King.]

taires d'industries courent certains risques inévitables. Tout d'abord, par suite de son importance actuelle, l'industrie se subdivise en diverses activités, et dans ces diverses activités, il y a d'autres subdivisions du travail, de sorte que l'ouvrier se trouve en fin de compte presque réduit à un atome, un individu dont le temps et le travail se dépensent dans l'industrie à l'exécution d'un procédé particulier, ou d'une partie déterminée d'un procédé particulier de bien peu d'importance en elle-même. L'industrie ayant fait les progrès que l'on constate aujourd'hui, il arrive, sans qu'il y ait faute de la part de l'une quelconque des personnes intéressées dans cette industrie, qu'une division particulière de l'industrie cesse d'exister. Les conditions communes au monde peuvent fort bien être telles dans un pays que la main-d'œuvre reste oisive dans un autre. La faillite de la récolte de coton dans une partie du monde peut fort bien faire chômer des milliers d'employés occupés à la fabrication de cotonnades dans une autre partie. On pourrait citer des exemples à l'infini. C'est là une forme de chômage dont aucun employeur ne peut être tenu responsable. La cause se trouve tout simplement dans le fait que l'industrie a pris l'importance et le caractère que nous constatons aujourd'hui. Il peut se faire aussi que la main-d'œuvre soit remplacée par une invention quelconque. Toutes les industries restent le jouet des découvertes et des inventions et celles-ci, la plupart du temps, permettent à ceux qui ont la bonne fortune de posséder des capitaux de trouver le moyen d'en tirer des profits plus considérables. Pour la main-d'œuvre toutefois, les découvertes et les inventions produisent presque toujours l'effet contraire, celui de faire chômer un grand nombre d'ouvriers en substituant la machine à l'homme.

Si cet exposé représente bien l'industrie, nous devons admettre que partout, aujourd'hui et à l'avenir, dans un ordre normal, il y aura toujours un grand nombre d'hommes et de femmes qui, sans qu'il y ait de leur faute, mais par suite des nouvelles inventions ou découvertes, se trouveront sans emploi. Si j'ai réussi à faire une description exacte des problèmes que pose l'industrie envisagée dans son aspect universel, il est également vrai que nous connaissons encore des fléchissements où un grand nombre de personnes devront chômer pendant des périodes assez longues. Sachant que ces périodes de chômage aigu reviendront, il devient du devoir de l'Etat de parer à une situation de ce genre en faisant quelque chose pour les ouvriers. La seule manière d'y arriver est d'avoir recours, soit à des mesures pour soulager le chômage lorsqu'il se produit à un mo-